



# Association des Parents d'élèves de Sainte Marie Blancarde - L'Olivier

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant à Sainte Marie Blancarde ou à l'Olivier.

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre est heureuse de vous accueillir ! C'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation des établissements :

- Accueil des nouvelles familles
- Organisation de conférences, débats, soirées à thème
- Représentation au conseil d'établissement
- Formation et coordination des parents correspondants de classe (primaire, collège, lycée)
- Financement de la chorale (plus de 100 participants)
- Aide financière aux familles en difficulté
- Participation au conseil pastoral
- Commission jeunes en difficulté (JED) (précocité, dyslexie...)
- Animations : Noël des maternelles, Kermesse, Vide grenier....
- Mise en place du Blog de notre APEL pour vous tenir informés de la vie de nos établissements

L'APEL, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec 935.000 familles adhérentes. L'APEL participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics.

L'APEL c'est aussi des services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation:

- **Famille & Education**, le magazine de L'APEL
- [www.apel.fr](http://www.apel.fr), le site Internet du mouvement des APEL
- **APEL Service**, des spécialistes répondent aux questions des parents au 0 810 255 255
- **Le Service d'Information et de conseil aux familles (ICF)** au 04.91 54.23.17.

La cotisation APEL 2020-2021 d'un montant de 28€ par famille sera portée directement sur la facture ECCOLY, (sauf demande écrite de votre part avant le 16 septembre 2020 à [comptabilite@eccoly.net](mailto:comptabilite@eccoly.net) )

## Quelques précisions concernant cette cotisation :

- ✚ Elle comprend :
  - l'adhésion au mouvement (1 par famille)
  - une part versée à l'établissement
  - l'abonnement à Famille & Education
  
- ✚ Dans le cas où vous avez des enfants dans plusieurs établissements privés du diocèse de Marseille, vous pouvez choisir l'établissement auprès duquel vous souhaitez vous acquitter de votre cotisation globale, la règle veut que ce soit dans l'établissement de votre aîné.

*Par exemple :*

- *Si vous avez 1 enfant inscrit à l'école de St Barnabé et un autre au lycée de l'Olivier, sans demande de votre part, la cotisation de 28€ sera reliée à votre aîné (lycée de l'Olivier). Si vous souhaitez également être actif à l'école de St Barnabé, vous ne lui réglerez alors que la part d'établissement soit 11,75€, par chèque à l'ordre de : APEL ST BARNABE.*
- *De même, si vous cotisez dans un autre établissement du diocèse pour votre aîné, vous ne verserez à l'APEL SMB-l'OLIVIER que la part d'établissement (soit 11,75€), par chèque, en mentionnant la classe de vos (ou votre) enfant(s) ainsi que l'établissement auprès duquel vous avez payé votre cotisation globale.*

✚ Pour les parents séparés ou divorcés :

- Merci de préciser si nous relient votre cotisation familiale à vous ou votre ex-conjoint(e). Cette précision doit être faite avant le 16 SEPTEMBRE 2020. Sinon elle sera mise sur le payeur.
- Si vous partagez les frais avec votre ex-conjoint (e), merci de nous préciser la personne qui sera abonnée au magazine Famille & Education.
- Si votre cotisation familiale est versée par votre ex-conjoint (e) **et si vous souhaitez aussi en tant que membre actif de notre association, cotiser**, merci de nous adresser un chèque de 11,75€ à l'ordre de l'Apel SMB-l'OLIVIER.

Nous pourrions vous expliquer plus en détail ces « règles » de fonctionnement concernant la cotisation APEL au mois d'octobre lors de notre Assemblée Générale.